

## Arrêté N° 37-SC/2021

désignant les correcteurs complémentaires afin de participer aux travaux des membres du jury des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

**Vu** le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles,

**Vu** l'arrêté N°12-SC/2021 portant ouverture des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021,

**Vu** l'arrêté N° 13-SC/2021 modifiant l'arrêté N°12-SC/2021 portant ouverture des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021,

**Vu** l'arrêté N°27-SC/2021 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en partenariat avec ceux l'Aude et du Gard,

**Vu** l'arrêté N° 29-SC/2021 fixant la composition du jury des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021

**Vu** l'arrêté N° 30-SC/2021 désignant les correcteurs des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe (Catégorie C) - Session 2021,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Sont désignés en qualité de correcteurs complémentaires des épreuves orales des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe (Catégorie C) - Session 2021, qui se dérouleront du 06 au 09/12/2021 au CDG 66 :

- Monsieur Olivier SOLER - Directeur Enfance et Jeunesse - Mairie de LE SOLER
- Monsieur Louis PUIG – Conseiller Municipal – Mairie de PONTEILLA
- Madame Jeannine ALBERT – 1er Adjoint - Mairie de TROUILLAS
- Madame Annelise MIRAILLES – Conseillère Communautaire ACVI - Animateur P1C et Responsable du CCAS à CANOHES
- Monsieur Jean-Roch MONTOR - Attaché Territorial – DGS - MONTESQUIEU LES ALBERES
- Madame Martine DELCAMP – Adjointe – Mairie de RIVESALTES

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20211130-37SC2021-AR  
Date de télétransmission : 30/11/2021  
Date de réception préfecture : 30/11/2021

**Article 3** : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PERPIGNAN, le 30.11.2021



Le Président

Robert GARRABÉ